

114 N° 3 1992

Morale sexuelle et Magistère. À propos d'un
livre récent

Albert CHAPELLE (s.j.)

p. 412 - 418

<https://www.nrt.be/it/articoli/morale-sexuelle-et-magistere-a-propos-d-un-livre-recent-72>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Morale sexuelle et Magistère

À PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT*

L'ouvrage de P. de Locht, *Morale sexuelle et Magistère* contient d'abord un témoignage, celui de l'A., « né en 1916 à Bruxelles, professeur (maître de conférences) émérite à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve. Engagé dans l'apostolat familial depuis 1946, il a été de 1959 à 1973 le fondateur et le responsable pour la Belgique francophone du Centre national de pastorale familiale (devenu CEFA). »

L'A. entend « traiter » du fonctionnement institutionnel de l'Église catholique (p. 8). Il part à cet effet non de considérations générales « mais, nous dit-il, des situations que j'ai moi-même vécues, dont j'ai été ou je suis un témoin direct. Avec l'inconvénient — ajoute-t-il — de devoir, inévitablement, parler de moi, mais avec l'espoir que ma personne s'estompera rapidement derrière des faits, des modes de fonctionnement qui seuls importent, pour que se dessinent une amélioration, un affinement de l'agir ecclésial » (p. 8-9).

Cette note voudrait mettre le livre en discussion à trois niveaux : la mémoire des événements, la doctrine morale catholique, le magistère des pasteurs de l'Église.

1. Le Chanoine de Locht n'a guère fréquenté les chemins battus. Il s'est voulu et il a été innovateur. À ce titre, il a suscité admiration et craintes, adhésions et mises en garde plus ou moins raisonnées. La société ecclésiastique n'échappe pas à cette loi des comportements humains. Ce livre en apporte de nombreux témoignages. Quarante années plus tard, le recul, la notoriété ou le prestige aidant, certaines approbations peuvent paraître dérisoires ou honteuses et des mises en garde irréflechies ou embarrassées. Fallait-il, après des années, accuser ainsi les faiblesses de ses correspondants ? L'A. l'a cru bon sans trop se ménager lui-même. La charité pastorale n'aurait-elle pu suggérer un silence respectueux sur certains écrits ou certaines paroles ?

* P. DE LOCHT, *Morale sexuelle et Magistère*, Paris, Éd. du Cerf, 1992, 22 × 14, 250 p., 120 FF ; 846 FB.

L'A. se rend difficilement compte de l'ampleur de son action. Peut-être, dans l'ardeur des combats, ne s'est-il pas lui-même aperçu de son influence ? Les pages sur une « Église en recherche (1963-1968) » (25-42), et « Autour de la publication de *Humanae vitae* » (43-53), ne laissent guère deviner la pression exercée à l'époque, dans l'Église de Belgique, sur les mouvements d'Action Catholique, les Facultés de théologie, les censeurs ecclésiastiques, etc. Telle expression du P.R. Carpentier (p. 52) peut paraître aujourd'hui dissonante ou risible : elle traduit le sentiment de fidèles et de pasteurs alors accablés par la maîtrise exercée sur l'opinion par l'école du Chanoine de Locht. La fidélité à la doctrine commune de l'Église était suspectée d'« échapper à l'exigence morale d'une prise de responsabilité personnelle » (p. 38), et ce « au nom d'une loi morale qui apparaît à beaucoup n'avoir pas accueilli bien des valeurs fondamentales de la vie conjugale » (p. 39). Le mandat accordé au Chanoine de Locht, toujours hautement revendiqué et rappelé par lui, a contribué à susciter parmi les catholiques belges doutes et hésitation, gêne et divisions. L'« adhésion inconditionnelle au Magistère romain » (cf. p. 45) des évêques de Belgique a épargné à ce pays une crise religieuse aiguë. La lecture des souvenirs du Chanoine de Locht n'aide guère à percevoir la gravité de cette situation ecclésiale. Dès 1965, et plus encore après 1968, les enjeux débordaient de beaucoup un quelconque fonctionnement institutionnel.

2. Quelques observateurs avaient perçu dès le début des années 60 les enjeux moraux du débat soulevé à propos de la contraception chimique. Parmi d'autres, citons les PP. Snoeck, de Lestapis, Carpentier et Martelet. Cette « question de fond », souvent évoquée dans l'ouvrage du Chanoine de Locht, n'est pas traitée. Le développement doctrinal opéré par *Gaudium et spes* (notamment le paragraphe 51), *Humanae vitae* et *Familiaris consortio* n'est pas considéré (cf. p. 41, 52). La doctrine des biens, des fins et des dons du mariage, le lien des significations de l'acte conjugal ne sont pas rappelés. La différence fondamentale d'une anthropologie et d'une intelligence de la sexualité liée à une conception de la personne comme être de don et être d'esprit n'est pas davantage retenue. Le lien intime, dégagé dès 1963 par Lestapis, entre contraception et avortement et la connexion déjà indiquée par Pie XII (1949, 1951, 1953 et 1958) entre contraception et fécondations artificielles ne sont pas mentionnés. Le témoignage du Chanoine de Locht ne comprend pas les éléments rationnels de la « question de fond ».

L'A. ne considère guère la raison, ni l'universalité de ses préceptes. Ni la règle d'or, ni sa traduction kantienne en impératif catégorique, ni la loi naturelle ne semblent à ses yeux comporter de prescriptions universelles et permanentes. Nulle part ne semble apparaître la notion immémoriale d'actes ou de comportements toujours interdits, parce qu'ils sont en eux-mêmes et par eux-mêmes contraires à la raison et à la vertu, à la loi naturelle et à la dignité de la personne humaine.

L'ouvrage évoque toujours la recherche morale en des termes nobles, mais insuffisants. Il est juste et bon assurément de respecter les personnes. Aucun pasteur ne peut négliger le « contact patient » et l'« accueil bienveillant » (p. 51) exigé par la conscience des fidèles. La présence de l'Église aux réalités contemporaines (p. 59) relève de la mission et de la charge de tous ses membres, pasteurs, religieux et laïcs. L'élaboration de la doctrine de l'Église s'opère en fait à travers les contributions innombrables de tous ceux et de toutes celles qui engagent leur réflexion et leur courage dans les chemins d'une recherche toujours commune. À juste titre, l'A. souligne ces exigences. Celles-ci ne suffisent pas. Il faut encore laisser en raison se déployer la vérité du bien et s'affirmer l'universalité de l'interdit moral, auquel nul n'échappe sous peine d'ériger son intérêt particulier en règle commune.

Ce langage est celui de la doctrine traditionnelle. Le Chanoine de Locht ne semble y voir qu'une morale de « réglementations dirigistes » (cf. p. 239). L'obligation — à laquelle d'ailleurs ne se réduit pas la véritable autorité du bien — lui paraît seulement de l'ordre du droit (p. 240). Il redoute que la règle morale contredise « l'exigence d'autonomie inhérente à la spécificité humaine d'un acte » (p. 240). À ses yeux la morale est seulement faite d'appels, de valeurs et de discernements personnels; l'universalité rationnelle du commandement moral lui paraît menaçante pour la « responsabilité » et l'« autonomie » (p. 241) des personnes concrètes. Il y décèle un manque de confiance, une recherche de « sécurité » et sans doute une peur: « peur du monde, peur de la vie, peur de la liberté » (p. 239).

S'il en est bien ainsi, son diagnostic devient compréhensible. « Il y a... en présence de ces questions importantes deux approches assez foncièrement différentes dans l'Église. Il n'est plus possible de l'ignorer. Il n'y a plus moyen de le voiler sous un silence interprété comme une adhésion. Les déclarations officielles ne permettent plus de faire l'unité; elles suscitent régulièrement de sérieuses oppositions ou, plus grave encore, une indifférence, un désintérêt grandissant » (p. 53).

Nous évoquerons plus loin la portée ecclésiologique de ces déclarations. Notons ici que « cet affrontement entre deux options assez fondamentales » ne concerne pas d'abord la vie de l'Église, mais la vie humaine et l'intelligence humaine de la sexualité et du mariage, de la raison et de la loi, de la dignité de la personne.

Ce débat anthropologique comporte-t-il des enjeux spirituels et ecclésiaux aussi considérables que les controverses christologiques du IV^e siècle ? Il se peut. La perspective théologique du débat supposerait une prise en compte de la dialectique de la Loi et de l'Évangile, du don des commandements et de la grâce du pardon. En dehors de ces perspectives, il n'y a pas de théologie chrétienne. La seconde partie de l'ouvrage — encore à paraître — ne pourra omettre d'aborder à cette lumière évangélique les questions annoncées de morale sexuelle et conjugale (cf. p. 9-10).

3. La publication actuelle s'exprime davantage au niveau ecclésiologique. Plus précisément, elle concentre son attention sur l'exercice du magistère des pasteurs dans l'Église. Sa part la plus importante concerne « les pratiques institutionnelles de l'Église » (p. 229) (entendez des évêques et du pape) et l'A. a « cru nécessaire de donner des faits vécus » (p. 229) par lui-même. Il sait que de tels événements sont « loin d'être isolés » (p. 229) ; il confesse aussi que « les conflits institutionnels se relativisent quelque peu au regard de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ » (p. 237). Il témoigne à plusieurs reprises de son « attachement toujours aussi réel à la communauté de foi, à l'Église dans laquelle j'ai donné — écrit-il — le meilleur de mes forces » (p. 10).

Il « reste impressionné encore par la qualité, la générosité et l'engagement de la majorité des membres du personnel ecclésiastique » (p. 231). Ces réserves faites et ces balises posées, l'A. entend analyser ce qu'il nomme une « inadaptation, voire (une) aberration officielle » (p. 231).

À ses yeux, « les faits relatés dans ce livre seraient d'importance secondaire s'ils ne touchaient qu'un cercle limité de personnes. En réalité, ils sont symptomatiques d'une crise beaucoup plus large, à savoir la difficulté de l'Église en tant que corps institutionnel d'entrer dans la modernité » (p. 242). Il serait sans doute inconvenant de reprocher à un prêtre âgé et blessé, qui s'est trouvé accusé et condamné (cf. p. 99, 215, etc.), menacé d'une « procédure de licenciement pour faute grave » (cf. 181), de considérer son cas comme typique. D'autant, écrit-il, qu'il ne s'en prend pas aux personnes, « mais aux structures et au mode de fonctionnement

institutionnel qui suscitent ces marginalisations, ces exils, ces mises à mort » (p. 219).

Le lecteur hésite cependant à adopter les conclusions de l'avocat ou du procureur — il ne sait trop — dont il reçoit la redoutable plaidoirie. Le dossier est abondant : « depuis plus de quarante années, j'ai gardé les lettres, notes d'entretiens, exposés, documents divers concernant les événements auxquels j'étais mêlé » (p. 9). Le juriste est habile, le procédurier infatigable. « Si mon interprétation est discutable, les faits relatés sont rigoureusement exacts ; je puis en fournir toutes les traces et preuves requises » (p. 9). Il ne devait être aisé pour personne — pas même pour les évêques — de se trouver confronté à ce bretteur avisé, brillant, inlassable. Le lecteur hésite à se trouver mêlé à cette polémique, où se mêlangent instruction judiciaire, controverse politique, procès d'intention et reproches de peur (cf. p. 226), de manque de courage (cf. p. 218) ou d'assurance (cf. p. 221).

N'y a-t-il pas réduction du champ de vision aux seuls rapports de force à l'intérieur de l'Église ? Un témoignage est indiscutable, mais le lecteur peut répugner à identifier ces incessants conflits de pouvoir avec le « mode de fonctionnement » (p. 219) de « l'Église catholique officielle » (p. 232).

Tout se passe comme si le magistère des pasteurs n'était pas lié à leur charge doctrinale (cf. p. 111-113) et à leur mission sacramentelle. L'analyse institutionnelle ici pratiquée n'en fait jamais état, même quand elle relève un « lien étroit entre une certaine perception du pouvoir, un certain type d'argumentation ecclésiale, et la conception de la sexualité » (p. 221, 97-98). Corrélativement, la vocation ecclésiale du théologien semble ici s'exercer au service de la liberté chrétienne sans guère trouver dans la vérité révélée et transmise la règle de la communication pastorale et le critère de son discours. L'idée d'une interprétation autorisée et authentique semble absente.

Nous entendons bien l'A. confirmer son attachement à l'Église et rechercher une « institution dans la ligne de l'Évangile » (p. 219). Cependant l'A. croit devoir opposer « deux visions de l'Église » (p. 225). Leur opposition permet, croit-il, de situer à son véritable niveau la crise actuelle. Les « tensions » et la confrontation entre ces visions conduisent à une « rupture » (cf. p. 227). D'un côté se trouverait une Église « qui est rapidement et de plus en plus hiérarchisée et cléricalisée » (p. 225). « Une conception très patriarcale de l'Église où tout vient d'en haut — un 'en haut' qui identifie l'action de l'Esprit et l'autorité ecclésiale — où domine une

hypertrophie de la responsabilité épiscopale et sacerdotale, et d'autre part chez les 'fidèles', une soumission vertueuse, un besoin de directives moralisantes, voire un attachement servile à une certaine tradition.

Une Église dans laquelle les conquêtes de la liberté et des 'Droits de l'homme' suscitent en même temps que des réactions apeurées, une recrudescence du zèle et du pouvoir hiérarchiques » (p. 226). En contraste, l'A. esquisse l'idée d'une Église respectueuse des « Droits de l'homme » (p. 232-233), remettant foncièrement en question « la distinction radicale prêtre/laïc, qui attribue à l'un et à l'autre des responsabilités permanentes spécifiques » (p. 235).

L'A. cependant se corrige lui-même : « Les différences de perception, tournant en polémique ouverte, forcent en quelque sorte à mettre un peu unilatéralement en évidence ce qui distingue et oppose, plutôt que le fonds commun, probablement plus large qu'on ne le pense. Les problèmes intra-ecclésiaux et surtout ceux qui concernent la relation à la hiérarchie risquent de prendre une place disproportionnée, au point de voiler les grandes réalités du monde. Au point aussi de détourner quelque peu la foi de sa référence fondamentale à Dieu » (p. 238). Cette affirmation d'un robuste bon sens chrétien vient à point pour répondre aux questions du lecteur convaincu de la mission révélatrice et salvifique de l'Église et choqué — bien sûr — de ce passage : « Que de dépouillements et de conversion profonde ne faut-il pas aux Églises pour accepter de ne plus être nécessaires, et en arriver à délivrer la foi religieuse de son enlèvement moralisateur, et par conséquent concurrentiel des instances humaines ! » (p. 246).

L'apostolicité et la « constitution hiérarchique » de l'Église (*Lumen gentium*, 18 ss) semblent ici estompées. Le souvenir des conflits institutionnels et des controverses morales se fait ainsi débat ecclésiologique. Le Chanoine de Locht en appelle au Concile Vatican II (cf. p. 230 et 246). Il redoute que l'Église officielle ne lui tourne quelque peu le dos (cf. p. 230). À de nombreuses reprises, il met en cause Rome (p. 65-66, 72, 85, 114, 223-224, etc.), le Synode romain de 1971 (p. 59-61), « l'ex-Saint-Office, devenu Congrégation pour la Doctrine de la Foi » (p. 147), le Saint-Père et nommément Paul VI (p. 53).

Ne faut-il pas faire retomber les enchères ? Faut-il vraiment parler d'« œcuménisme interne » (p. 230) à l'Église catholique et donc nous traiter entre catholiques de 'frères séparés' ? Sans doute *oportet haereses esse*, mais faut-il que la séparation passe par nos écrits ?

La mémoire d'un cas douloureux s'est faite analyse institutionnelle. Le diagnostic sur l'institution conduit à récuser une vision de l'Église, puis à discerner en celle-ci une crise de fonctionnement, et enfin à reprocher un éloignement du Concile, etc.

Ce livre n'est pas léger. Il met le doigt sur un point névralgique : l'autorité doctrinale des pasteurs de l'Église en matière de morale sexuelle et conjugale. La tradition morale catholique y est mise en question, y compris en ses fondements. La compétence magistérielle du pape et des évêques est sérieusement contestée. À travers un souvenir personnel, digne, respectable, la faiblesse et les déchirures de l'Église de Belgique nous ont été racontées. Et maintenant ?